



**COMPTE RENDU
CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 16 FEVRIER 2007**

Etaient présents :

Monsieur Pierre CASTAGNOU, Le Maire
Madame Danièle POURTAUD, la Présidente (Adjointe au Maire, chargée à la vie culturelle)
Madame Hélène FONT, Directrice des Affaires culturelles
Madame TOUCHANT, Chef du BEAPA
Monsieur Anthony GIRARD, le Directeur
Monsieur Ludovic RUCOSA, le Directeur-Adjoint
Madame Françoise LEGER, Circonscription des affaires scolaires
Monsieur Abraham AGOUA, représentant des parents d'élèves
Madame Dominique DUVERNAY, représentante des parents d'élèves
Madame Géraldine LOOREN, représentante des enseignants

Etaient excusés :

Monsieur Adrien BEDOSSA, représentant du Conseil d'arrondissement, élu de l'opposition
Monsieur Joseph DANIEL, personnalité qualifiée désignée par le Maire
Monsieur Marc KOROVITCH, représentant des élèves

Etaient absents :

Monsieur Vincent JAROUSSEAU, représentant du Conseil d'arrondissement, élu de la majorité
Madame Christine VILARD, représentante du Conseil d'arrondissement, élue de la majorité

A 13 H 10, Madame POURTAUD ouvre la séance.

Le mot du Maire

Monsieur CASTAGNOU explique qu'il souhaitait absolument accueillir les membres de ce premier conseil.
Il rappelle que le conservatoire est pour lui, une préoccupation première et qu'il suit de très près l'engagement important que Madame POURTAUD lui consacre.
Monsieur CASTAGNOU regrette que le personnel enseignant soit si mal représenté au conseil puisqu'un seul professeur s'est porté candidat. Monsieur CASTAGNOU invite Monsieur GIRARD à sensibiliser de nouveau les professeurs sur l'intérêt de leur

représentation et demande que de nouvelles élections puissent être organisées pour compléter comme il se doit la présence de Madame LOOREN.

Monsieur CASTAGNOU explique qu'il mesure parfaitement les problèmes de locaux rencontrés au conservatoire. Il reçoit régulièrement les familles d'ailleurs à ce sujet.

Le dossier n'est pas simple à gérer car plus qu'une volonté politique, il s'agit dans Paris, de trouver une superficie qui se prêterait aux exigences d'un tel chantier.

C'est pour cette raison que Monsieur CASTAGNOU rappelle que plusieurs hypothèses ont été proposées par la Mairie du 14^{ème} :

- terrain vacant au 105 rue Raymond LOSSERANT mais le projet de logements sociaux a été prioritaire
- la ferme Montsouris
- l'extension in situ. Le Maire rappelle à Madame FONT qu'il attend toujours l'étude de cette proposition

Quoiqu'il en soit, Monsieur CATAGNOU exige qu'une perspective soit annoncée aux utilisateurs avant la fin de l'année 2007.

En attendant, il s'agit de trouver une solution provisoire puisque l'utilisation des locaux dans l'école du 188 Alésia n'est plus souhaitée par les familles. En effet, les emplois du temps sur plusieurs sites ne sont pas conciliables quand la distance est trop importante.

Introduction de Danièle POURTAUD

Madame POURTAUD prend la parole et présente en premier lieu les missions du Conseil d'établissement. Il s'agit d'étudier le projet d'établissement mais plus largement ce conseil pourra s'intéresser à tout ce qui concerne l'activité et la vie du conservatoire.

Madame POURTAUD donne la parole à Madame FONT qui, elle aussi, a souhaité participer au premier conseil d'établissement.

Elle confirme que le conservatoire peut se saisir de tout problème lié au conservatoire. C'est un lieu de transversalité qui peut aborder les questions de pédagogie, d'organisation, la relation avec les parents, et échanger les idées sur l'avenir.

Madame FONT explique que la Direction des affaires culturelles partage le même constat sur la problématique des locaux. Elle estime que le conservatoire Darius Milhaud n'est plus adapté ni à son projet ni à ses effectifs et qu'un projet de nouveaux bâtiments s'impose.

Madame FONT propose de relancer les interlocuteurs concernés afin que soient rapidement connues les conclusions de l'étude demandée par Monsieur CASTAGNOU (reconstruction du conservatoire in situ).

Madame DUVERNAY fait part de l'importance de ce problème pour les parents qu'ils aient réussi à inscrire leur enfant ou bien qu'ils aient été refoulés.

Madame FONT souhaiterait pouvoir disposer de chiffres très précis concernant les demandes d'inscription de manière à étoffer l'argumentaire de la demande.

1- Point sur le transfert du Conservatoire en Régie municipale

Madame POURTAUD rappelle qu'il était devenu nécessaire de transférer le conservatoire associatif en régie municipale. Les précédents statuts ne permettaient plus aux élus d'avoir une prise directe sur un établissement public qu'il était, de surcroît, urgent de réformer, notamment en ce qui concerne l'intégration des quotients familiaux dans le

calcul des cotisations. Madame POURTAUD rappelle que les personnels ont été repris avec des contrats avantageux (ce sont les premiers CDI de la fonction publique) dans les meilleures conditions possibles.

Madame FONT explique que, dans l'ensemble, les transferts de conservatoire se sont bien passés même si tout n'a pas été parfait dans la réalité pratique. Une période de transition d'une année était nécessaire durant laquelle certaines inconnues ou certains flous ont pu peser dans les établissements ou au BEAPA.

Monsieur GIRARD donne lecture du document qui avait été envoyé aux membres. Il revient sur les principaux problèmes rencontrés.

Le problème de personnel / la gestion des inscriptions

Monsieur GIRARD aborde les problèmes de personnel et l'absence de remplacements qui a bloqué l'établissement durant une longue période. Avec le système associatif, il était assez aisé de remplacer un agent. Avec la municipalisation, le congé de Madame CARBET qui a un poste important (assistante de direction) a pesé énormément sur le fonctionnement difficile du conservatoire durant la période de transition.

Madame FONT assure à Monsieur GIRARD que des heures de vacances seront proposées dans l'attente du retour de Madame CARBET.

Autre problème rencontré par la municipalisation, la perception des droits d'inscription dont la procédure s'est avérée très lourde et inefficace.

Madame POURTAUD aimerait connaître la suite qui sera réservée aux parents qui doivent toujours s'acquitter des cotisations de l'année 2005/2006 qui n'avaient pu être perçus.

Madame FONT explique que ce sont les services centraux qui ont repris le dossier à leur compte. Madame POURTAUD insiste pour que ce qui apparaît comme étant un retard de paiement soit traité le plus humainement possible puisque les familles ne sont pas responsables de la situation et que certaines peuvent se retrouver à payer simultanément les droits d'inscription de deux années scolaires. Une échéance de paiement doit pouvoir être accordée aux familles qui le souhaiteraient. Monsieur AGOUA se félicite de cette intervention.

Madame FONT qui partage ce point de vue s'engage à prévenir les services de recouvrement concernés.

Madame LOOREN souligne également que la procédure pour bénéficier du quotient familial est très compliquée et paraît injustifiée. Madame FONT assure que la DAC va entreprendre une réforme informatique qui devrait permettre de simplifier les inscriptions pour les parents.

Pour cette année, Monsieur GIRARD s'inquiète également car Madame DANGLES qui est chargée de ce dossier ne parviendra pas à boucler les inscriptions avec son demi service. Il semblait qu'une décision avait été prise pour augmenter son poste à 75 % mais elle n'a toujours pas reçu le contrat qui correspond et, de nouveau, le conservatoire connaîtra probablement des retards d'encaissement cette année.

Madame FONT rassure Monsieur GIRARD puisqu'elle a obtenu les réponses qu'elle attendait. Le poste de Madame DANGLES sera concrètement augmenté dès la rentrée des vacances de février.

Madame FONT est confiante en ce qui concerne le personnel administratif. Les bonnes décisions ont désormais été prises pour que la situation se stabilise au conservatoire.

Entretien et travaux

La reprise des contrats de prestataire ne s'est pas toujours bien réalisée. Encore aujourd'hui, le conservatoire éprouve des difficultés avec les accords de piano ce qui est très important car la qualité des cours en dépend.

Madame FONT rassure Monsieur GIRARD car un marché public est en passe de solutionner ce problème.

La société d'entretien ne donne pas satisfaction. Madame FONT demande que le conservatoire lui fasse remonter cette information.

Concernant l'entretien des locaux de la rue BOULARD, il est inexistant car il demeure une incertitude sur l'interlocuteur référent sur ces locaux (quelle direction de la ville de Paris ?). En revanche, Madame FONT précise que le problème d'interphone pourrait être solutionné par la SLA. Elle a obtenu désormais que les conservatoires soient traités par les SLA avec le même ordre de priorité que les écoles..

Madame POURTAUD demande que soit connue la raison précise de la fermeture du conservatoire pour insalubrité.

Monsieur RUCOSA explique que les contrats qui n'avaient pas été repris par la Ville (en attente d'ouverture de marché public) ont provoqué une situation problématique dès lors que deux appareils prévus pour remonter les eaux usées à la hauteur des égouts (le conservatoire est en sous-sol) sont tombés simultanément en panne et ont provoqué une inondation dans les salles de cours.

Monsieur RUCOSA regrette également que la dératisation organisée dans la mairie-annexe voisine n'ait pas intégré les locaux du conservatoire car le phénomène semble connu que dans un tel cas, les rongeurs se réfugient dans les locaux voisins. A cause de ce problème qui aurait pu être évité, le conservatoire a vécu une période difficile où beaucoup d'incidents de ce genre se sont accumulés.

Madame POURTAUD remercie la direction du conservatoire pour cette gestion délicate à vivre sur le terrain.

Monsieur RUCOSA enfin, rappelle que le conservatoire souffre d'un défaut au niveau de la ventilation des salles et qu'une première fois, en 2000, il avait fallu reconstruire une prise d'air pour mettre fin aux odeurs d'œuf pourri. Le même problème semble apparaître aujourd'hui sur un autre secteur de l'établissement (salles SAINT-SAENS, DEBUSSY) où, à nouveau, une suspicion de prise d'air inconnue se révèle. Monsieur RUCOSA explique que le chef du STEGC a pris connaissance de ce dossier au moment de la réunion annuelle d'architecture. Madame FONT dit qu'en étant saisie de cette affaire, elle veut bien intervenir pour solutionner ce problème qui perturbe vraiment le bon déroulement des cours.

2- Point sur la rentrée

Monsieur GIRARD commente le tableau des statistiques d'inscription de rentrée envoyé aux membres en préparation du conseil.

250 nouveaux élèves ont été admis. Madame FONT précise qu'il s'agit d'un des meilleurs taux de pénétration de Paris.

250 élèves n'ont pas obtenu satisfaction ce qui fait un taux de 50% de réussite.

Monsieur GIRARD demande cependant à ce que ce taux soit pondéré du fait que certaines familles, découragées, n'ont même pas signalé leur intention de s'inscrire.

3- Point sur les modalités d'inscription

Le choix de la procédure d'inscription est compliqué à faire car aucune solution n'est vraiment satisfaisante. Un débat s'instaure quant à savoir quelle procédure appliquer.

Madame POURTAUD demande à Madame TOUCHANT s'il existe une procédure à l'échelon de la Ville et si celle-ci apparaît plutôt comme une préconisation ou comme une instruction.

Madame TOUCHANT rappelle qu'une étude est en cours à l'Inspection pour effectivement déterminer une conduite générale. Les conclusions devraient être connues durant le mois d'avril. Sachant toutefois que chaque conservatoire a ses particularités propres, Madame POURTAUD relaye la demande de Monsieur GIRARD d'étudier les propositions de la Ville et éventuellement de les adapter (dans le cas d'une simple préconisation de la Ville).

Le choix de la procédure devra concerner aussi bien les modalités de musique que celles de la danse.

En attendant, il est décidé que l'information au public sur les modalités d'inscription ne serait donnée qu'à la mi-mai. Ensuite, il sera important de préparer des supports informatifs clairs (plus concis que l'an passé) qui pourront figurer sur des plaquettes ainsi que sur le site Internet de la Mairie.

Madame DUVERNAY fait remarquer que les informations du guide de la Ville de Paris diffère de celle du conservatoire du 14^{ème} notamment concernant l'âge d'entrée.

Madame TOUCHANT aborde la question du projet d'établissement qui arrive à échéance. Elle demande à ce qu'un nouveau projet soit rédigé avant la fin de l'année civile à partir des éléments suivants :

- diagnostic de la situation actuelle du conservatoire
- bilan des actions réalisées ou non réalisées du précédent projet
- Concertation avec la communauté du conservatoire (élus, enseignants, parents, élèves, etc.)

Madame POURTAUD souhaite que des groupes de travail soient organisés dans ce sens, le conseil d'établissement n'étant pas l'organe chargé de sa rédaction.

Il est ainsi prévu de convoquer une nouvelle séance du conseil d'établissement le vendredi 27 avril 2007 à 13h30 pour définir les modalités d'inscription et débiter les travaux de mise en place du prochain projet d'établissement.

Madame POURTAUD demande à ce que les membres du conseil reçoivent le précédent projet d'établissement avec le compte-rendu de la séance du 16 février et que deux groupes de travail (un avec les professeurs et un avec les parents d'élèves) se soient déroulés avant la prochaine séance.

4- Questions diverses

Monsieur GIRARD explique que, depuis janvier 2007, les cours d'art dramatique ont été rapatriés sur l'arrondissement (car l'ancienne école du mime a été totalement dévolue au conservatoire du 16^{ème} arrondissement jugé prioritaire durant ses travaux). Sachant que la salle adaptée aux cours (salle ZAMBELLI) est occupée par les universités, le conservatoire est contraint de louer le théâtre de la maison du Brésil ce qui représente un coût trop important sur une année (35 000 euros). Madame POURTAUD estime que les salles du conservatoire doivent évidemment être prioritairement affectées à ses activités. Aussi, un courrier sera prochainement adressé aux universités pour les informer le plus tôt possible que les conventions ne seront pas renouvelées à la prochaine rentrée scolaire.

La séance est levée à 16 h 25.